

COMMUNE DE LA BRUYERE
ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

A M

.....

Madame,
Monsieur,

En application de l'article L 1122-24 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation , nous portons à votre connaissance que quatre points supplémentaires ont été ajoutés à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal qui aura lieu le 25 septembre 2007 en la Maison communale de Rhisnes à 19 H 30 précises.

Ceux-ci émanent de Monsieur Philippe Soutmans, Conseiller Communal Ecolo.

Ils sont libellés de la manière suivante :

1. Bilan des " zones 30 " estivales:

Le Conseil Communal du 29 mai 2007 a opté pour l'acquisition de barrière nadar notamment pour délimiter des zones 30 destinées aux enfants durant l'été et ce, pour des rues déterminées (cfr.pt23), le groupe Ecolo demande au Collège un bilan de cette opération en terme:

- de sécurité, notamment à l'égard des usagers faibles ;
- de satisfaction des riverains ;
- de procédures administratives ;
- de perspectives futures (implantation, sensibilisation, participation des citoyens) .

2. Ferme aux Chiens (Bovesse):

Selon la presse, le Collège aurait pris une position favorable au projet mais complétée de restrictions. Peut-il expliquer aux membres du Conseil sa décision et expliquer les mesures prises pour garantir leurs réalisations sur le long terme?

3. Projet de surface commerciale (Emines):

L'enquête publique clôturée, quelle est la position du Collège au vu des 80 courriers de réclamation et des 160 signataires des pétitions ?

4. Personnel communal:

Quel sont les projets du Collège afin de clarifier la situation de certaines catégories du personnel communal:

- **le personnel de ludothèque:** le Collège a-t-il l'intention de convertir son statut ALE en celui d'employé communal ?
- **le personnel de garderie :** le Collège a-t-il l'intention d'uniformiser les statuts puisque certaines gardiennes sont ALE et d'autres employées communales ?
- **le personnel ouvrier:** le Collège a-t-il l'intention de procéder prochainement à la nomination d'ouvriers actuellement sous régime APE afin de mettre fin à la discrimination existant entre les contractuels et les statutaires.

La Bruyère, le 21/9/2007

Le Secrétaire,
Bourgmestre,

Le

Y.GROIGNET

R.CAPPE